



ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Liberté
Égalité
Fraternité

Entretiens de situation de rentrée

Service académique d'information et d'orientation Pôle Persévérance et Lutte contre le Décrochage Scolaire

Affaire suivie par : Tanya Gouzouguec

Tél : 01 57 02 68 15

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement, référents décrochage scolaire et membres des comités de pilotage des réseaux FOQUALE

s/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

s/c de mesdames et monsieur les Inspecteurs Information Orientation

Références :

Texte(s) abrogé(s) (le cas échéant) :

Annexes :

En début d'année, l'entretien de situation est un moment privilégié qui permet à l'élève en situation de décrochage de faire le point sur ses difficultés et son projet de formation ou d'insertion. Il bénéficie de conseils de professionnels de l'éducation nationale.

Note technique relative aux entretiens de situation de rentrée - Septembre 2023

Quelques rappels

- L'établissement scolaire est responsable du suivi de ses élèves de 16 ans et plus, pendant un an à l'issue de leur sortie.
- Dans le cadre de la lutte contre le décrochage scolaire, tout élève de 16 ans et plus est considéré comme décrocheur s'il interrompt ses études sans avoir obtenu son diplôme.
- « L'obligation de formation » s'applique aux jeunes âgés de 16 à 18 ans. Il s'agit de proposer des solutions de retour en formation initiale, d'accès à la qualification ou à l'insertion professionnelle en collaboration avec les partenaires du territoire (missions locales, AFPA, CFA...)
- Tout au long de l'année, le Système Interministériel d'Echanges d'Information (SIEI) repère les élèves quittant une formation scolaire et qui se trouvent sans solution de formation ou d'emploi. Ce repérage permet de leur proposer un accompagnement personnalisé.
- **La mise à jour des bases élèves des établissements (BEE) est donc obligatoire : coordonnées, diplôme obtenu et motif de sortie.**

Enjeux de l'Entretien de Situation

- Repérage des élèves à accompagner relevant ou non de l'obligation de formation,
- Analyse de la situation de l'élève : démarches entreprises, réussites, échecs...
- Evaluation de ses besoins,
- Accompagnement vers une reprise de parcours de formation ou vers un projet d'insertion.

Liste des élèves à convoquer en entretien de situation :

- Elèves n'ayant pas obtenu d'affectation,
- Elèves n'ayant pas procédé à leur inscription dans leur établissement d'accueil,
- Elèves ayant échoué à leur examen (CAP, Baccalauréats),
- Elèves ayant interrompu leur scolarité durant l'année scolaire 2022-2023,
- Elèves ayant interrompu leur contrat d'apprentissage,
- Elèves de CAP n'ayant pas obtenu une poursuite de scolarité,
- Elèves ayant eu un conseil de discipline et non réaffectés.

Organisation et calendrier

Les entretiens ont obligatoirement lieu en septembre, le plus tôt possible.

- Les élèves sont reçus par un binôme de professionnels : psychologue éducation nationale et membre du GPDS ou personnel de l'établissement.
- L'entretien de situation se déroule prioritairement dans un lieu calme de l'établissement d'origine. Selon les situations, il peut également avoir lieu au CIO.
- Pendant toute la durée de l'entretien, les échanges doivent viser l'adhésion de l'élève et de ses représentants.
- Un exemplaire de l'entretien de situation signé par toutes les personnes présentes est remis à l'élève et à ses représentants légaux.
- Le coordonnateur-conseil pour la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire intervient à la demande des établissements en conseil et expertise.

Situation constatée à la fin de l'entretien

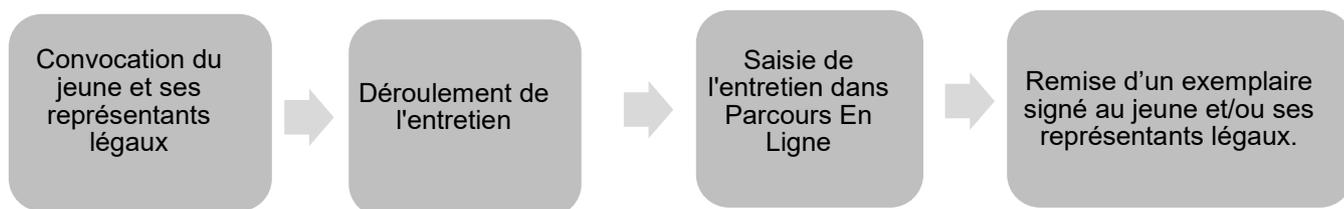
A l'issue de l'entretien, deux situations peuvent se présenter :

L'élève a une solution :	L'élève est sans solution :
<ul style="list-style-type: none">- Reprise de scolarité- Contrat en alternance, apprentissage- Inscription dans un dispositif Mission Locale- Stage de formation continue ou professionnelle- Emploi- Service civique- Autre solution <p>⇒ <i>Prévoir pour ces élèves un entretien de suivi dans le mois pour s'assurer que cette solution est toujours valable</i></p>	<p>L'établissement transmet le dossier de l'élève, via Parcours En Ligne, au comité de pilotage du réseau FOQUALE.</p> <p>⇒ <i>Selon les situations, des solutions internes (actions MLDS, structures de retour à l'école, formations GRETA...) ou hors éducation nationale (action partenariale dans le cadre de la Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs - PSAD) sont activées.</i></p>

Pôle Bilan Positionnement (PBP) :

A compter de la mi-septembre, ces dispositifs de rentrée, coordonnés par la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS), permettent d'accompagner vers une suite de parcours (formation ou insertion) les élèves sans solution dont le dossier a été transmis au réseau FOQUALE.

Entretiens de Situation (ES) et Parcours En Ligne (PEL)



Remarques :

- La trame vierge de l'Entretien de Situation est disponible dans PEL.
- PEL permet d'éditer directement les courriers de convocation.
- La saisie de l'ES dans l'application peut avoir lieu pendant ou après le rendez-vous.
- Lorsque l'élève est injoignable, il convient de renseigner l'application pour une prise en charge dans le cadre du Réseau FOQUALE.
- Lorsque l'élève ne se présente pas au rendez-vous, l'établissement doit le convoquer à nouveau.

A l'issue de l'entretien de situation, des entretiens de suivi peuvent avoir lieu tout au long de l'année. Ils doivent également être saisis dans PEL.

**Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge des politiques éducatives
Francette DALLE MESE**